



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2005/1
18 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Quatorzième session, 27-30 juin 2005
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION DE FÉVRIER 2005
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat de la CEE

RÉSUMÉ

La Commission économique pour l'Europe a tenu sa session annuelle de 2005 à Genève, du 22 au 25 février. Dans la présente note, le secrétariat de la CEE donne un aperçu des principaux résultats de la session.

Les principaux points de fond inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:

- a) Développement durable dans la région de la CEE;
- b) Coopération entre la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- c) Réforme de la CEE;
- d) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation;
- e) Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies;

- f) Principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et écho qu'ils rencontrent dans le programme de travail de la Commission;
- g) Activités de la CEE: réalisations et contraintes;
- h) Activités de coopération technique de la CEE.

INTRODUCTION

1. Au cours de sa session annuelle, la CEE détermine les grandes orientations de ses travaux. Elle a un rôle d'arbitrage entre les sous-programmes en cas d'ajout d'importantes activités ou de changement dans les ressources et examine les nouvelles questions ou requêtes qui ne peuvent être traitées par les organes subsidiaires principaux de la CEE, dont le Comité de l'énergie durable fait partie.
2. Toute suite donnée aux questions découlant de la session de février 2005 de la CEE se reflétera au niveau opérationnel dans le programme sur l'énergie durable de la CEE.

QUESTIONS EXAMINÉES À LA SESSION DE LA COMMISSION QUI INTÉRESSENT LE COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Développement durable dans la région de la CEE

3. La Commission a examiné les principales politiques possibles en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains dans la région de la CEE, compte tenu des conclusions de la Réunion d'application au niveau régional tenue en janvier 2004, des conclusions de la douzième session de la Commission du développement durable en avril 2004 et des problèmes recensés par les Parties à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ainsi que par le Comité des établissements humains.
4. La Commission a souligné que, en dépit des progrès réalisés, des mesures concrètes à l'échelon local et national ainsi qu'une coopération régionale demeurent nécessaires pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement convenus sur le plan international ainsi que les engagements pris dans le Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans certains pays de l'Europe du Sud-Est.

Questions intéressant les activités du Comité

5. La majeure partie du programme de travail du Comité de l'énergie durable a un rapport direct avec les résultats du Sommet mondial pour le développement durable et les activités de la Commission du développement durable.

Coopération de la CEE avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

6. La CEE et l'OSCE ont signé un mémorandum d'accord en décembre 2004. On prépare actuellement l'examen des engagements de l'OSCE au titre des questions liées à l'intégration, au commerce et aux transports, qui aura lieu lors du Forum économique de l'OSCE, en mai 2005. La CEE apporte également son concours à l'OSCE pour la mise au point d'un mécanisme d'alerte rapide.
7. Certains États membres ont exprimé la crainte que l'application du mémorandum d'accord n'entraîne un surplus de travail pour la CEE. Cependant, il a été souligné que l'appui apporté à l'OSCE ne devrait pas l'être au préjudice des autres activités de la CEE et qu'il fallait pallier

au volume de travail supplémentaire au moyen des mesures repérées par le Groupe d'experts du programme de travail de la Commission (E/ECE/1430/Add.1).

Questions intéressant les activités du Comité

8. Ce lien plus étroit avec l'OSCE devrait très probablement avoir une incidence sur le programme de travail du Comité de l'énergie durable de la CEE et le volume de travail de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise. En particulier, le suivi des engagements pris par les États membres de l'OSCE dans le domaine de l'énergie et l'établissement de rapports les concernant nécessiteront des ressources supplémentaires que le Comité voudra sans doute examiner et demander dans les projets de décision à transmettre à la prochaine session annuelle de la Commission.

Réforme de la CEE

Rapport détaillé sur l'état de la CEE

9. L'équipe d'experts extérieurs retenue pour entreprendre un rapport détaillé sur l'état de la CEE a informé la Commission du champ de l'évaluation et des méthodes qui seront utilisées. Le rôle, le mandat et les fonctions de la CEE seront analysés à la lumière des transformations survenues dans le paysage institutionnel européen et des recommandations seront formulées pour déterminer les éventuelles modifications nécessaires. Dans un premier temps, les membres de l'équipe réaliseront une étude documentaire, puis ils auront des consultations avec les États membres pendant la session annuelle, se rendront dans les capitales de certains pays membres de la CEE et rassembleront les points de vue à l'aide d'un questionnaire adressé aux gouvernements de la CEE, aux organisations internationales et à d'autres parties intéressées. Les réponses au questionnaire et les conclusions des autres activités d'évaluation seront utilisées pour élaborer des recommandations concrètes, qui figureront dans le rapport final de l'équipe d'experts qui sera présenté en juin 2005.

10. La Commission a été informée que l'étude détaillée n'a pas pour objet d'opérer des coupes dans le budget mais offre l'occasion de réorienter les ressources et les compétences dont dispose la CEE afin d'en tirer le meilleur usage, compte tenu des travaux des autres organisations également actives dans la région et des atouts qu'elle détient. Les États membres ont prié le secrétariat de modifier éventuellement le programme de travail 2006-2007 à la lumière des conclusions de l'étude.

Questions auxquelles le Comité devrait donner suite

11. L'équipe d'experts a envoyé les questionnaires début mars 2005 aux pays et aux organisations internationales concernés afin de recueillir leurs points de vue sur les activités de la CEE. Le questionnaire traite de questions générales concernant le rôle, les fonctions, la gouvernance et la gestion de la CEE, ainsi que de questions plus détaillées concernant les secteurs d'activité de la CEE. Une partie du questionnaire est consacrée spécifiquement à l'énergie durable.

Vers une cyberstratégie de la CEE

12. Lors du débat sur cette question, les délégations ont confirmé l'utilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme moyen d'accroître l'efficacité des activités de la CEE, en rendant le secrétariat mieux à même de servir les États membres et de communiquer avec ceux-ci, les autres partenaires et le grand public. En outre, des efforts supplémentaires devraient être faits pour afficher plus rapidement les documents sur le site Web de la CEE dans les trois langues de travail (anglais, français et russe).

13. La Commission est convenue qu'elle devrait promouvoir l'utilisation des TIC dans son programme de travail afin de rendre celui-ci plus efficace et plus productif en répondant à la demande. La Commission a encouragé les organes subsidiaires principaux à redoubler d'efforts pour mettre au point et utiliser de manière plus rentable des applications électroniques appropriées et a décidé d'évaluer les progrès qui auraient été accomplis à cet égard à sa soixante et une unième session annuelle.

Questions intéressant les activités du Comité

14. L'Internet est le principal moyen de diffusion de l'information utilisé par la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise de la CEE. La page Web de la Division (<http://www.unece.org/ie>) met à disposition des renseignements sur ses activités et des documents de travail des réunions, et donne accès à la base de données du Centre du gaz. Les participants aux réunions du Comité, le Groupe de travail, les groupes spéciaux d'experts et les projets d'assistance technique utilisent de manière efficace les moyens de communication électronique, tels que le courrier électronique et les téléconférences et vidéoconférences.

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation

15. La Commission a examiné cette question sur la base des documents ci-après: «Établissement du programme de travail et processus d'évaluation» et «Recommandations du Groupe d'experts du programme de travail relatives au processus de planification du programme de travail». La Secrétaire exécutive a informé la Commission de l'état d'avancement des propositions de la CEE concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et des mesures prises pour appliquer les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail sur les textes explicatifs du budget-programme.

16. La Commission a insisté sur la nécessité de prendre en compte dans le programme de travail pour 2006-2007 les conclusions de la prochaine étude détaillée de la CEE.

17. La Commission a adopté les recommandations ci-après du Groupe d'experts du programme de travail relatives aux modalités d'établissement du programme de travail:

- Les activités de la CEE doivent se fonder sur des priorités clairement définies par la Commission et ses organes subsidiaires principaux;

- Les États membres prient la Secrétaire exécutive de fournir des chiffres clairs et complets concernant l'affectation des ressources, pour toutes les activités de la CEE;
- Les États membres invitent la Secrétaire exécutive à veiller à ce que les organes subsidiaires principaux adoptent une approche répondant davantage aux priorités.

18. En ce qui concerne l'énergie durable, les États membres approuvent les textes explicatifs du budget proposés par le secrétariat et ne doutent pas que le secrétariat pourra fournir les produits prévus avec les effectifs actuels (personnel des services généraux et administrateurs). À cet égard, les organes subsidiaires principaux compétents devraient définir clairement les activités et les produits prioritaires.

Questions auxquelles le Comité devrait donner suite

19. Le Comité devrait continuer à tirer le meilleur parti de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires tout en s'efforçant d'obtenir des fonds à l'extérieur. Toutefois, le Comité souhaitera sans doute chiffrer le volume des ressources du budget ordinaire dont il aura besoin pour réaliser son programme de travail et gérer les projets extrabudgétaires actuels et prévus. En outre, le Comité voudra sans doute étudier les nouvelles structures de gestion de projets dont dispose le secrétariat de l'ONU pour la mise en œuvre de projets extrabudgétaires.

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

20. En septembre 2005, l'Assemblée générale se réunira au niveau des chefs d'État pour faire le point des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le cadre des préparatifs de ce sommet, le Conseil économique et social consacrera le débat de haut niveau de sa session de fond en juin 2005 au thème suivant: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies». Comme les autres commissions régionales, la CEE participe au niveau régional à ces travaux.

21. La Commission s'est penchée sur la participation de la CEE au suivi des conférences mondiales de l'ONU dont les thèmes sont directement liés aux domaines d'activité relevant de sa responsabilité. Les États membres ont appuyé les activités que mène la CEE pour atteindre ces objectifs aux échelons sous-régional et régional.

Questions auxquelles le Comité devrait donner suite

22. Plusieurs éléments du programme de travail du Comité se rapportent aux objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de dioxyde de carbone ainsi que dans les activités relatives au méthane dans les mines de charbon et aux technologies propres du charbon. Le Comité souhaitera sans doute examiner à ses sessions annuelles les progrès accomplis sur la voie de ces objectifs dans le cadre des projets prévus au programme de travail du Comité.

23. La Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise de la CEE continuera à recueillir des données sur ses projets relatifs aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'en rendre compte à la session annuelle du Comité, ainsi qu'il le lui a été demandé.

Principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et écho qu'ils rencontrent dans le programme de travail de la Commission

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission a analysé les principales questions et tendances récentes aux échelons mondial et régional. Les grandes questions telles que la mondialisation, la sécurité et l'hétérogénéité du processus de transition risquent de créer de nouvelles divisions dans la région. Pour faire face à ces défis, la CEE a entrepris un certain nombre d'activités visant à renforcer l'intégration européenne et notamment à aider les pays en transition les moins favorisés. La Commission a appuyé les activités visant à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et l'économie mondiale.

25. La Commission a insisté pour que certains aspects des politiques de mondialisation, de transition et de l'environnement soient abordés dans le cadre de son mandat. Par ailleurs, elle a confirmé que c'est aux États membres qu'il appartient de fixer les priorités de la Commission dont l'objectif général demeure d'encourager la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région.

Questions intéressant les activités du Comité

26. Les activités du Comité sont déjà largement conformes aux recommandations formulées à la session annuelle de la Commission. Des activités relatives à l'énergie durable ont été lancées dans les domaines de la mondialisation et de l'aide aux économies en transition les moins avancées.

Activités de coopération technique de la CEE

27. Les représentants de pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont insisté sur la nécessité d'aider les pays en transition de la région, au moyen d'activités de coopération technique, afin de répondre à leurs besoins de la manière la plus efficace dans les domaines convenus du programme de travail.

28. La Commission a réaffirmé l'importance de ses activités de coopération technique, qui devraient répondre aux besoins et être orientées vers des résultats concrets. Elle a insisté sur la nécessité d'accroître l'aide aux pays à faible revenu d'une manière ciblée et systématique. Elle s'est félicitée de l'action menée par le secrétariat en étroite collaboration avec la CESAP pour appuyer davantage la coopération et le développement économiques en Asie centrale, en particulier les activités visant à renforcer le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA).

29. La Commission a également encouragé la mise au point de projets communs de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations. Elle s'est dite consciente de ses capacités d'assistance technique dans les domaines où elle dispose d'un savoir-faire et d'avantages comparatifs et elle a encouragé l'OCDE et d'autres organisations donatrices à mieux

les utiliser dans leurs activités d'aide au développement. Elle a souligné l'importance des travaux des conseillers régionaux à l'appui des activités de coopération technique dans les domaines de l'environnement, des transports, des statistiques, de l'énergie, du commerce, de l'entrepreneuriat et des PME ainsi que des politiques de développement.

30. Les activités de coopération technique dans le secteur de l'énergie durable réalisées par le Conseiller régional pour l'énergie seront présentées au Comité dans le document ENERGY/2005/2.

Questions auxquelles le Comité devrait donner suite

31. Lors de l'examen des activités de coopération technique dans le secteur de l'énergie durable, il convient de prêter une attention particulière aux conclusions ci-après de la Commission:

- La coopération technique doit être fournie en priorité aux pays qui en ont le plus besoin, être orientée par la demande et vers des résultats, et s'inscrire dans le cadre des principaux sous-programmes de travail de la CEE;
- Il est nécessaire d'allouer plus de ressources aux activités destinées aux États membres à faible revenu;
- Il convient d'encourager la mise en œuvre de projets de coopération technique menés conjointement avec d'autres organisations.

Activités de la CEE: réalisations et contraintes

32. Les présidents de tous les organes subsidiaires principaux ont été invités à participer à cette session et à présenter les activités de leurs organes respectifs. M. Laszlo Molnar, Directeur exécutif de l'Agence hongroise pour l'efficacité énergétique, l'environnement et l'information sur l'énergie et Président par intérim du Comité, a représenté ce dernier.

33. La Commission a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'un document établi par le secrétariat de la CEE intitulé «Activités de la CEE – réalisations et contraintes». La Secrétaire exécutive a fait ressortir que la CEE existe et continuera d'exister en raison de l'intérêt de ses activités qui contribuent à formuler et à mettre en œuvre les valeurs, les politiques et les tâches de l'ONU dans la région. Elle demeure un instrument d'intégration économique s'efforçant de répondre aux besoins de ses membres et contribuant à les rapprocher.

34. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont présenté les résultats les plus importants de ces organes et leurs futurs programmes d'activité, soulignant qu'il leur était difficile de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'austérité budgétaire auxquelles est soumis le secrétariat. Lors du débat qui a suivi, les participants ont fait état de la grande importance accordée aux activités des organes subsidiaires principaux.

35. La Commission a décidé d'encourager la participation à ses activités de pays non membres de la CEE qui sont parties aux instruments juridiques administrés par les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs. Il faudra examiner plus avant le point de savoir s'il convient d'accorder le droit de vote à ces pays.

36. En outre, la Commission a remercié les présidents des principaux organes subsidiaires de la CEE pour leurs travaux et leurs exposés. Elle a prié instamment le secrétariat, les organes subsidiaires principaux et tous les États membres de continuer à améliorer les moyens de communication, tant horizontale que verticale.

Questions intéressant les activités du Comité

37. Le Comité souhaitera sans doute noter que la Commission a encouragé la participation de pays n'appartenant pas à la région de la CEE aux activités de cette dernière.
